

Développement ornithologique Argenteuil (DOA) Réseau de nichoirs Argenteuil (RNA)



Entente de participation privée au RNA

XXXXXXXX

Entre: Développement ornithologique Argenteuil (DOA)

Et: XXXX
12345 XXXXXX

Étant donné que XXXXXXX, AMI XXXXXXX de DOA, veut participer à l'établissement du RNA, le participant au RNA (PRNA) et DOA s'engagent à certaines obligations.

Obligations du PRNA

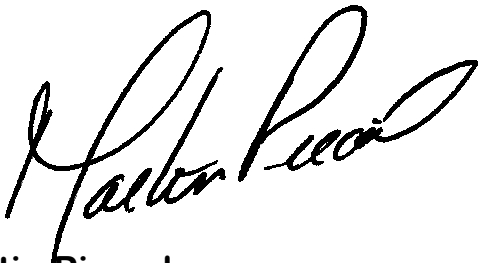
Le PRNA s'engage à :

- a) rester AMI en règle de DOA en payant son adhésion annuelle ou son renouvellement (peu importe le type d'AMI)
- b) payer en entier le coût de location à long terme des nichoirs lors de l'installation
- c) laisser l'accès de sa propriété à DOA pour faire l'entretien et le suivi des nichoirs du RNA installés sur sa propriété OU que DOA ait l'accès aux nichoirs installés pour en faire l'entretien et le suivi
- d) laisser en place les nichoirs du RNA installés sur sa propriété
- e) ne pas enlever, remplacer, relocaliser, endommager, détruire, vendre, louer, prêter ni donner les nichoirs du RNA installés sur sa propriété
- f) ne pas déranger les activités de reproduction des oiseaux qui utilisent les nichoirs du RNA installés sur sa propriété
- g) remplacer les nichoirs volés ou disparus installés sur sa propriété ou sur la propriété d'un tiers à ses frais; le PRNA étant responsable des nichoirs du RNA installés sur sa propriété ou sur la propriété d'un tiers
- h) signer la présente entente de participation au RNA signifiant son accord avec ses obligations et celles de DOA
- i) initialiser le document de réglementation concernant le RNA prouvant qu'il est en accord avec cette réglementation

Obligations de DOA:

- a) fournir au PRNA des nichoirs de qualité et adaptés aux espèces d'oiseaux visées
- b) entretenir, maintenir fonctionnels et faire le suivi annuel de tous les nichoirs du RNA
- c) garder en place tous les nichoirs du RNA tant et aussi longtemps que le PRNA reste AMI de DOA et qu'il souhaite conserver les nichoirs du RNA sur sa propriété
- d) remettre à chaque PRNA un compte rendu annuel de l'utilisation des nichoirs du RNA sur sa propriété ainsi que le résumé du rapport annuel du RNA global
- e) avvertir les PRNA par courriel ou par téléphone des dates des visites d'entretien des nichoirs.

Cette participation au RNA peut être annulée par simple demande écrite du PRNA à DOA. Après le retrait de sa participation au RNA, DOA enlèvera les nichoirs de sa propriété après la saison de reproduction et les relocisera le plus tôt possible. Aucune compensation monétaire ni remboursement ne sera remis au PRNA qui se retire du RNA.



Martin Picard, M.Sc., biologiste faunique
Directeur général

XXXXXXX